

Jugez, monsieur l'Orateur, combien il est insensé de fixer un objectif qu'il est impossible d'atteindre dans un délai lui-même si peu réaliste. Le gouvernement s'est engagé aveuglément dans une voie qui mènera probablement les Canadiens au point où ils n'auront ni le drap ni l'argent. Le programme qui avait été initialement conçu pour que la Fonction publique devienne bilingue est devenu un programme destiné à rendre le fonctionnaire bilingue. Nous devrions revenir dans le plus bref délai aux premiers principes.

Comme je l'ai déjà dit, et je le répète, la théorie du bilinguisme signifie que dans la mesure du réalisable, les Canadiens devraient avoir le droit d'obtenir des services du gouvernement fédéral dans l'une ou l'autre des langues officielles. Nous devons poursuivre nos efforts en vue d'atteindre l'égalité. Il faudrait s'engager à l'atteindre. Nous ne devons pas oublier que le fait d'entrer à la Fonction publique et d'y avancer doit se fonder sur l'égalité des chances pour tous les Canadiens. Chaque député a le devoir de veiller à ce que la Fonction publique soit un service où les Canadiens peuvent travailler ensemble. Tous les députés, et pas seulement ceux qui représentent des circonscriptions où il y a des fonctionnaires, doivent veiller à ce que la Fonction publique soit un service non seulement où on rend justice à chaque fonctionnaire mais où on le fait de toute évidence.

Nous ne devons jamais oublier que le bilinguisme suppose le droit d'être unilingue et que ce droit s'applique tant aux anglophones qu'aux francophones. La tâche du gouvernement était lourde en ce qui a trait à la Fonction publique du Canada. Son dossier démontre que le gouvernement a échoué. Le 4 juin 1973, je me suis associé à mon leader pour demander au gouvernement de franchir la deuxième étape avec les fonctionnaires et de donner force de loi aux directives. Il ne l'a pas fait et tous les ministériels ont voté contre cette proposition. Voilà leur justice!

Rien de ce qui est survenu depuis n'a pu me faire conclure que la première étape était autre, j'estime qu'elle était valable alors et qu'elle l'est toujours. On aurait l'assurance d'un tribunal indépendant et fiable qui n'existe pas actuellement. Nous serions assurés qu'aucun règlement, ordonnance, ou directive contraire à la loi ne pourrait être adoptés ou qu'alors les droits fondamentaux seraient défendus.

J'estime que le moment est venu de revoir et de réévaluer les méthodes de mise en application et le processus de désignation. Cela doit se faire non pas d'après un système mystique de quotas qui ne répond pas à la réalité, ou en vertu de principes non scientifiques ou subjectifs, ou à la suite de pressions exercées subtilement ou autrement, mais après une étude de la nature, de la nécessité et du besoin réels de compétence bilingue, après une étude de chaque poste dans chaque ministère et en fonction du besoin de service. Il faudrait reconnaître que ce besoin varie d'un ministère à l'autre, mais je crois que c'est le vrai sens du bilinguisme institutionnel.

Au sujet de la nouvelle façon d'aborder le problème de la mise en application, il va sans dire que le côté révolutionnaire doit être considéré comme déraisonnable et inacceptable. Cela signifie évidemment que nous devons abandonner, une fois pour toutes, les critères temporels, jusqu'ici

#### *L'Adresse—M. Baker*

peu conformes à la réalité et qui se transforment en un élément de coercition pour la Fonction publique qui ne favorise pas le désir d'apprendre ou quoi que ce soit, si ce n'est la colère. Cela engendre des tensions qui ne sont pas non plus de nature à favoriser la volonté d'apprendre. Du reste, on croit de plus en plus que la façon de procéder actuellement peut nuire à l'avancement parce que les supérieurs, qui doivent pendant tout ce temps s'assurer que le travail se fait, ont manifestement tendance à confier les postes à quelqu'un qui n'a pas besoin d'aller suivre des cours de langue.

Nous devons donc reconnaître dans ce contexte que le nombre de fonctionnaires bilingues requis diminuerait, et je suis prêt à gager que le niveau de compétence bilingue et le désir de l'acquérir chez les fonctionnaires augmenteraient, et pour les bonnes raisons. Pour encourager cette volonté, le gouvernement serait tenu, à mon avis, d'offrir des cours de langues. Encore plus important, la Fonction publique serait un endroit où tous les Canadiens seraient prêts à aller travailler, et beaucoup d'anxiétés et de craintes seraient apaisées. Je ne crois pas que ce serait trahir les principes de la loi sur les langues officielles. Je crois plutôt que la proposition respecte son esprit et, de plus, qu'elle est positive. Ces propositions ne se veulent pas exhaustives, mais représentent plutôt un nouveau départ.

Je tiens à dire que ni le Conseil du Trésor, ni aucun ministériel ni aucun député ne doivent se montrer indifférents envers nos fonctionnaires. Pour commencer, nous devons tous nous dire qu'une nouvelle attitude s'impose, car l'indifférence dont on a fait preuve, si minime soit-elle, a provoqué une vague d'incompréhension dont les prolongements se font encore sentir et ne disparaîtront pas, car certains députés ont décidé de n'en pas tenir compte.

Durant les quelques minutes qui me restent, je voudrais passer à un autre sujet important; il s'agit des rapports entre les intéressés sur le plan local et le gouvernement fédéral. Ces rapports nous apparaissent mieux, dans ce domaine, dans le fonctionnement de la Commission de la capitale nationale. Je suis heureux de dire qu'entre toutes les commissions et tous les organismes du gouvernement, cette commission et ses services sont restés étrangers à l'esprit de parti et aux désaccords. Je tiens à féliciter le gouvernement du choix du nouveau président de la Commission. Il est entré en fonction depuis quelque temps. Je l'ai entendu lors d'un de ses discours. J'ai parlé avec lui et j'ai appris à le connaître. Je pense qu'il porte au plus profond de son être le sens du compromis, qui fera toute la différence au monde dans les rapports entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local.

Il est important, néanmoins, d'assurer un contact salubre et ferme entre les deux paliers de gouvernement. J'espère que le gouvernement va amorcer des entretiens avec la Commission de la Capitale nationale et qu'ensemble, ils examineront la possibilité de désigner comme membres de la Commission, le président du Conseil municipal régional de l'Outaouais, pour le Québec, et le président de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton pour Ottawa. Je crois que les rapports entre les deux gouvernements ont été bons du côté du personnel mais qu'ils ne l'ont pas été autant qu'il l'aurait fallu en matière de politique.